

Février 2013

MGEN – Hautes Pyrénées – Rue Michelet – 65000 TARBES

Tél. : - E.mail : [sd065@mgen.fr](mailto:sd065@mgen.fr)

Conception – réalisation :  **votre Centre de service MGEN**   
Services Documentation et Développement du Siège National

## SOMMAIRE



### **Actualités**

#### **Economie Sociale**

- ◆ [Le groupe Istya rallie 2 358 audioprothésistes à son nouveau réseau, Audistya](#)

#### **Assurance**

- ◆ [Complémentaire santé pour tous les salariés avant le 1er janvier 2016](#)

#### **Protection sociale**

- ◆ [Tiers payant contre génériques : 200 millions d'économies supplémentaires](#)
- ◆ [Retraite : relevé des droits en ligne pour presque tous les assurés en 2013](#)

#### **Médecine Santé**

- ◆ [Controversée, la pilule de 3e génération sera déremboursée en mars 2013](#)
- ◆ [Près de 2 ans d'espérance de vie pourraient être gagnés dans les villes les plus polluées d'Europe](#)
- ◆ [La revue « Prescrire » publie sa liste noire des médicaments à proscrire](#)

#### **Politique sociale**

- ◆ [Plan pauvreté : les principales mesures adoptées par le comité interministériel](#)

#### **Enseignement-Éducation**

- ◆ [Rentrée 2013 : répartition académique des créations et suppressions de postes](#)
- ◆ [Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire](#)
- ◆ [Mise en œuvre des emplois d'avenir professeur](#)

#### **Fonction Publique**

- ◆ [Gestion sur support électronique du dossier individuel des agents publics](#)
- ◆ [Relèvement du minimum de traitement](#)
- ◆ [Congé de solidarité familiale : élargissement aux fonctionnaires et non titulaires](#)



### **Documents**

- ◆ [Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées](#)
- ◆ [Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics ou privés](#)
- ◆ [Les enseignants remplaçants du second degré public](#)
- ◆ [Rapport à François Hollande. Commission de réflexion sur la fin de vie](#)



### **Comment utiliser ZOOM ?**



## ACTUALITÉS

### **Économie sociale**

#### **Le groupe Istya rallie 2 358 audioprothésistes à son nouveau réseau, Audistya**

Audistya, le nouveau réseau d'audioprothésistes du groupe Istya, effectif depuis le 1er janvier 2013, rassemble 2.358 audioprothésistes (70% des centres d'audioprothèse français). Ce chiffre peut être évolutif puisqu'il ne représente que le résultat de l'appel à candidature achevé le 13 novembre 2012. Audistya est un réseau ouvert, auquel peuvent adhérer à tout moment d'autres professionnels, sous réserve du respect de certains engagements, dont notamment des tarifs négociés. Outre un meilleur remboursement des frais par les mutuelles (jusqu'à 100 € supplémentaires), Istya revendique des offres « de 10 à 20% inférieures au prix du marché ».

Le réseau Audistya est ouvert aux adhérents de la MGEN, de la Mget, de la MCDéf, et de la Mae. La Mgefi et la MCF devraient pouvoir rejoindre le réseau « courant 2013 ».

(Dépêche AEF et [Largusdelassurance.com](http://Largusdelassurance.com) du 10 janvier)

@ consulter sur <http://www.groupe-istya.com>

## Assurance

### Complémentaire santé pour tous les salariés avant le 1er janvier 2016

Les négociations nationales interprofessionnelles sur l'emploi se sont conclues le 11 janvier par la signature d'un accord qui prévoit une généralisation de la couverture complémentaire santé des salariés d'ici à 2016. Pour cela, «les branches professionnelles doivent ouvrir des négociations avant le 1er avril 2013 en vue de permettre aux salariés qui ne bénéficient pas encore d'une couverture de leur branche ou de leur entreprise, d'accéder à une telle couverture». A défaut d'accord d'entreprise, les employeurs devront, au plus tard au 1er janvier 2016, accorder un panier de soins minimal à chaque salarié : 100% de la base de remboursement des consultations, actes techniques et pharmacie en ville et à l'hôpital, le forfait journalier hospitalier, 125% de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique de 100 € par an.

Cette complémentaire santé prévue dans l'accord sera financée pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Elle devra obligatoirement respecter la définition des contrats dits responsables et solidaires.

(Largusdelassurance.com du 13 janvier, Dépêche APM, Dépêche AEF, Les Echos du 14 janvier)

@ consulter sur <http://www.direccte.gouv.fr>

## Protection sociale

### Tiers payant contre génériques : 200 millions d'économies supplémentaires

En 8 mois, le taux de substitution est passé de 71% à 83,9%. D'après les derniers chiffres publiés le 26 décembre, l'objectif de 85% en fin d'année 2012, fixé dans l'accord de mai dernier entre l'Assurance maladie et les syndicats de pharmaciens, a sans doute été atteint, malgré un climat particulièrement délétère, avec une mise en cause régulière de l'efficacité et de la sécurité de ces médicaments. Ce « rebond » permettra une économie de 200 M€ en année pleine pour l'Assurance maladie.

(Les Echos et Le Quotidien du médecin du 8 janvier)

### Retraite : relevé des droits en ligne pour presque tous les assurés en 2013

Le droit à l'information des assurés sur la retraite mis en place en 2003, a été renforcé en 2010, avec la mise en place du relevé de situation individuelle en ligne. Ce document, commun aux organismes de retraite obligatoire de base et complémentaire, récapitule l'ensemble des droits de l'assuré. Il est accessible via le portail de son régime de retraite. Actuellement, un million d'assurés ont bénéficié de ce relevé en ligne. 23 régimes de retraite le proposent déjà. 8 autres régimes le feront en 2013. Seuls 4 régimes appliqueront ce dispositif après 2013.

(Dépêche AEF du 17 décembre)

## Médecine-Santé

### Controversée, la pilule de 3e génération sera déremboursée en mars 2013

Depuis la plainte déposée en décembre 2012 par Marion Larat contre le laboratoire Bayer, fournisseur de sa pilule contraceptive de 3e génération, (elle l'accuse d'être responsable de l'accident vasculaire cérébral qui l'a rendue lourdement handicapée), la polémique est lancée et d'autres plaintes vont être déposées. La ministre de la Santé, M. Touraine, a décidé le 2 janvier d'avancer au 31 mars 2013 la fin du remboursement des contraceptifs de 3e et 4e génération (prévues initialement en septembre 2013). Ce type de pilule est prescrit à près de la moitié des femmes sous contraceptifs oraux. Dans le même communiqué, la ministre demande aussi que « les pilules de 3e et 4e générations ne [soient] plus proposées en 1er choix ». La fin du remboursement de la pilule de 3e génération avait été recommandée par la Commission de la transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) en septembre 2012, qui avait jugé le service médical rendu de ces contraceptifs insuffisant. La LMDE a décidé de son côté de maintenir jusqu'en septembre 2013 la prise en charge de tous les contraceptifs prescrits aux étudiantes, y compris les pilules de dernières générations.

(Viva-presse.fr et Dépêche APM du 3 janvier, Dépêche AEF du 8 janvier)

@ consulter sur <http://www.syngof.fr/> (liste des contraceptifs oraux concernés), <http://ansm.sante.fr/> (mise en garde de l'ANSM), <http://www.has-sante.fr/portail/> (recommandation HAS)

### Près de 2 ans d'espérance de vie pourraient être gagnés dans les villes les plus polluées d'Europe

Asthme, infections respiratoires, maladies cardio-vasculaires... les conséquences de la pollution de l'air sur la santé ne sont plus à prouver. C'est la raison pour laquelle le dernier Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) publié par l'Institut de veille sanitaire, tire la sonnette d'alarme et préconise des politiques « plus radicales », y compris dans les villes d'Europe où les niveaux de cette pollution sont relativement bas.

« Près de 2 ans d'espérance de vie pourraient être gagnés dans les villes les plus polluées d'Europe si la pollution pouvait être ramenée aux niveaux préconisés dans les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air ».

(Les Echos du 8 janvier, Le Monde du 9 janvier)

@ consulter sur <http://www.invs.sante.fr/> (BEH)

### La revue « Prescrire » publie sa liste noire des médicaments à proscrire

« Prescrire » publie dans son numéro de février sa liste noire, une série de plusieurs dizaines de médicaments à écarter des soins et à remplacer par de meilleures solutions, en attendant que les autorités de santé veuillent bien les retirer du marché.

La ministre de la Santé a salué le travail effectué par la revue Prescrire, qualifié « d'extrêmement positif » et a rappelé qu'elle souhaitait que les informations concernant les médicaments réévalués par l'Agence nationale du médicament soient rendues publiques sur un site internet officiel dans les mois qui viennent.

Le Leem (Les entreprises du médicament) précise, quant à lui, que « cette liste ne fait apparaître aucune nouveauté par rapport aux données déjà publiées par Prescrire ». Il dénonce également « la surenchère de listes, livres, guides, inventaires et énumérations de médicaments qui contribuent à la perte de repère des patients ».

(Le Monde du 2 février, Vivapresse.fr du 4 février)

@ consulter sur <http://www.prescrire.org/>

## Politique sociale

### Plan pauvreté : les principales mesures adoptées par le comité interministériel

Adopté par le comité interministériel de lutte contre les exclusions (Cile), le 21 janvier, le plan pluriannuel contre la pauvreté comprend une série de mesures classées selon 3 axes : «réduire les inégalités et prévenir les ruptures», «venir en aide et accompagner vers l'insertion» et «coordonner l'action sociale et valoriser les acteurs». Parmi les principales mesures adoptées figurent l'engagement d'un rattrapage du niveau du RSA socle, de 10% d'ici 2017, l'allongement de la durée des contrats aidés, le lancement d'une réforme du RSA activité, une hausse simultanée, en septembre 2013, du plafond de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), la création d'un registre national des crédits aux particuliers.

(Dépêches AEF du 21 janvier, TSA du 22 janvier)

@ consulter sur <http://www.social-sante.gouv.fr> (dossier de presse) et <http://www.social-sante.gouv.fr> (synthèse)

## Enseignement-Éducation

### Rentrée 2013 : répartition académique des créations et suppressions de postes

Le ministère de l'Éducation nationale a publié la répartition des nouveaux postes d'enseignants à la rentrée 2013. Les 6 770 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants créés sont répartis entre le 1<sup>er</sup> degré (3 006 ETP) et le 2<sup>nd</sup> degré (3 764 ETP). Seules les académies de Nancy-Metz, la Martinique et la Guadeloupe perdent des postes.

(Dépêche AEF du 19 décembre, Le Monde du 20 décembre)

@ consulter sur <http://cache.media.education.gouv.fr>

### Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté, le 10 janvier, une réforme des rythmes scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré. Celle-ci a pour objectif « de favoriser la réussite scolaire de tous », en assurant « un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant ». Un décret portant sur l'organisation du temps scolaire précisera le cadre réglementaire de cette réforme. Il fixera un cadre national à l'intérieur duquel différentes déclinaisons locales seront possibles. L'entrée en vigueur de la réforme est prévue pour la rentrée 2013.

(Dépêches AEF du 10 janvier)

@ consulter sur <http://www.education.gouv.fr>

### Mise en œuvre des emplois d'avenir professeur

Le dispositif, prévu par 3 décrets du 15 janvier, doit permettre de recruter, en 3 ans, 18 000 étudiants boursiers inscrits en 2<sup>ème</sup> année de licence (ou, le cas échéant, en 3<sup>ème</sup> année de licence ou en 1<sup>ère</sup> année de master), âgés de 25 ans au plus et se destinant aux métiers de l'enseignement.

Les décrets précisent les modalités de rémunération, le contenu du contrat passé avec l'établissement, les missions pouvant être confiées au bénéficiaire d'un emploi d'avenir professeur, les conditions d'octroi et de retrait des bourses de service public accordées aux bénéficiaires de ces emplois ainsi que les modalités de mise en œuvre de la priorité de recrutement en emploi d'avenir professeur à certains jeunes.

(Acteurs-publics.com du 17 janvier, Liaisons sociales du 18 janvier)

@ consulter sur <http://www.education.gouv.fr>

## Fonction Publique

### Gestion sur support électronique du dossier individuel des agents publics

Un arrêté fixe le contenu du dossier individuel des agents publics, qui peut être géré (en tout ou partie) sur support électronique depuis la loi du 3 août 2009 sur la mobilité et les parcours professionnels dans la Fonction publique et un décret du 15 juin 2011. La liste des documents composant le dossier figure en annexe de l'arrêté. Celui-ci prévoit également les modalités de conservation des documents (durée de conservation, archivage et/ou destruction, durée de conservation des informations et des observations annexées aux documents, etc).

(Dépêche AEF du 7 janvier)

@ consulter sur <http://www.legifrance.gouv.fr>

### Relèvement du minimum de traitement

Compte tenu de l'augmentation de 0,3% du Smic au 1er janvier 2013, le traitement minimum des fonctionnaires est revalorisé à cette date par le décret n°2013-33 du 10 janvier 2013. Le minimum des rémunérations de la fonction publique se situe désormais à l'indice 309, soit une rémunération mensuelle brute de 1.430,76 €. En outre afin de maintenir la progression indiciaire des agents de catégorie C et B en début de carrière, le décret procède à l'octroi de points d'indice majoré différenciés. La hausse du minimum de traitement devrait bénéficier à 945 000 agents, dont plus de la moitié dans la fonction publique territoriale.

(Dépêche AEF du 11 janvier, Liaisons sociales du 14 janvier)

@ consulter sur <http://www.legifrance.gouv.fr> (décret) et <http://www.fonction-publique.gouv.fr> (communiqué de presse)

## Congé de solidarité familiale : élargissement aux fonctionnaires et non titulaires

2 décrets du 18 janvier élargissent aux fonctionnaires et aux non titulaires la possibilité de bénéficier d'un congé de solidarité familiale pour accompagner une personne en fin de vie. Le congé de solidarité familiale pourra être accordé sous 3 formes : pour une période continue d'une durée maximale de 3 mois (renouvelable une fois), par périodes fractionnées d'au moins 7 jours consécutifs ou sous forme d'un service à temps partiel à 50%, 60%, 70% ou 80%. Il ne pourra excéder 6 mois. Les décrets fixent également les modalités de versement de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie, qui s'élève à 53,17€.

(Dépêches AEF et APM du 21 janvier, Liaisons sociales du 22 janvier)

@ consulter sur <http://www.legifrance.gouv.fr> (fonctionnaire) - <http://www.legifrance.gouv.fr> (non titulaire)



## DOCUMENTS



### Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées. (Ben Ali L ; Le Laidier S ; Argaud AC)

#### Note d'information du Ministère de l'Education nationale, n° 24, décembre 2012

Avec 6 718 900 élèves, les effectifs des écoles augmentent légèrement en 2012, soit une hausse de 0,1% : 2 557 000 dans l'enseignement préélémentaire, 4 115 700 en élémentaire et 46 200 dans les classes relevant de la scolarisation des élèves handicapés. L'enseignement élémentaire gagne 13 600 élèves, une hausse expliquée par la taille des générations. L'enseignement préélémentaire, en revanche, perd 4 800 élèves alors que la baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans ralentit.

@ télécharger sur <http://cache.media.education.gouv.fr/>

### Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics ou privés. (Blanche E ; Gasq PO ; Kerami J ; Brizard A)

#### Note d'information du Ministère de l'Education nationale, n° 26, décembre 2012

Avec 6 400 élèves de plus qu'en 2011, les établissements publics et privés du 2<sup>nd</sup> degré de France métropolitaine et des 5 Dom accueillent 5 422 000 élèves à la rentrée 2012. Cette hausse de 0,1% par rapport à l'année précédente concerne principalement les collèges. En revanche, l'enseignement professionnel perd 37 400 élèves. Le secteur privé accueille un peu plus d'un élève sur 5, soit 21%. A la rentrée 2012, plus d'un tiers des académies voient baisser leurs effectifs.

@ télécharger sur <http://cache.media.education.gouv.fr/>

### Les enseignants remplaçants du second degré public. (Louvet A)

#### Note d'information du Ministère de l'Education nationale, n° 25, décembre 2012

L'Education nationale dispose en 2011-2012 d'un vivier de 28 500 remplaçants fonctionnaires titulaires pour pallier les absences des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public. Ces enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR) représentent un peu moins de 8% des enseignants en poste. Le plus souvent certifiés, ils sont plus jeunes que la moyenne. Leur répartition par sexe est similaire à celle observée pour l'ensemble des enseignants.

@ télécharger sur <http://cache.media.education.gouv.fr/>

### Rapport à François Hollande. Commission de réflexion sur la fin de vie. (Sicard, D ; Commission de réflexion sur la fin de vie)

#### Ministère des Affaires sociales et de la Santé, 2012

La Commission de réflexion sur la fin de vie a établi un état des lieux de la situation complexe actuelle du fait de « mourir » en France, et dans certains pays européens ou Etats américains qui ont légalisé l'assistance au suicide ou l'euthanasie. Conformément à la demande du Président de la République, la réflexion issue de cette analyse et de cette confrontation dépasse largement le cadre d'un simple positionnement pour ou contre l'euthanasie. La Commission a tenté, dans ce rapport, de faire état des questions fondamentales que posent et poseront à notre société la situation et l'accompagnement des personnes malades en fin de vie, de rechercher et d'ouvrir des pistes pour y répondre.

@ télécharger sur <http://www.social-sante.gouv.fr>



## Comment utiliser Zoom ?



Des liens permettent d'accéder directement à la rubrique ou à la brève de votre choix à partir du sommaire. Toutefois, nous ne pouvons garantir la validité des liens qu'à la date de parution de Zoom, des modifications pouvant intervenir ultérieurement, indépendamment de notre volonté, sur les pages et sites signalés.

Pour obtenir des compléments d'information sur les sujets qui vous intéressent plus particulièrement, n'hésitez pas à prendre contact avec  **votre MGEN départementale.**

Vous souhaitez vous exprimer sur cette actualité ?

N'hésitez pas à vous connecter sur le site [www.mgen-masanteetmoi.fr](http://www.mgen-masanteetmoi.fr)

---

**MGEN UNION**, Union relevant du Code de la Mutualité, immatriculée sous le n°441 921 962 (RNM) dont le siège social est situé 3, square Max Hymans – 75748 Paris.

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre ZOOM réseau, il vous suffit d'envoyer un mail à [pbarrau@mgen.fr](mailto:pbarrau@mgen.fr), en indiquant, si vous le voulez bien, les raisons de votre décision.